

Le TÉMOIN: Permettez-moi de dire ici quelques mots, monsieur le président. Le Canada a cessé de payer sa contribution au comité international de la Croix-Rouge en 1948, parce que ce comité ne s'occupait plus des Canadiens. Le Royaume-Uni avait agi de la même façon en 1947. Il est maintenant évident que ce comité international ne peut se tenir prêt à assumer convenablement les tâches qui lui sont assignées, conformément aux principes de la Convention de Genève, à moins que les pays signataires de ladite convention ne lui fournissent une assistance pécuniaire.

M. COLDWELL: Ça fait aussi longtemps que ça que nous n'avons pas accordé de subvention? Que signifie la subvention dite au *Fairfield Trust Committee*, en 1951?

Le TÉMOIN: Si vous voulez bien m'accorder un moment, je vais obtenir des précisions. Il s'agit là d'une célébration canado-américaine qui a eu lieu.

M. MACKENZIE: C'était à la frontière entre le Canada et les États-Unis.

Le TÉMOIN: Je crois qu'il s'agissait de l'inauguration d'un parc, à Fairfield. Il y avait une cérémonie internationale à laquelle M. McNicol était vivement intéressé, et le gouvernement fédéral a participé aux dépenses.

M. GRAYDON: Il s'agissait, je crois, de l'histoire des frères Moraves.

M. MACKENZIE: C'était en réalité un monument destiné à commémorer la paix entre le Canada et les États-Unis.

Le PRÉSIDENT: Poste 95, "Organisation des Nations Unies, agences spécialisées".

*M. Fraser:*

D. Il ne s'agit que de l'Organisation des Nations Unies? Pouvez-vous nous dire exactement quelle est la cotisation des membres, combien il y a de membres, quels pays y sont représentés, enfin nous décrire l'ensemble de l'Organisation?—R. Oui, monsieur.

D. En tenant compte de la représentation du ministère des Affaires extérieures là-bas et de ce qu'il en coûte au Canada? Par suite des réunions qui doivent avoir lieu cette année à Paris, nos frais se trouveront-ils accrus?—R. Peut-être dois-je répondre d'abord à la dernière partie de votre question. Les frais seront sensiblement accrus, monsieur le président, à cause de la décision prise par la Cinquième Assemblée de se réunir à Paris et non au siège social. Je n'en connais pas exactement le chiffre, mais les dépenses seront beaucoup plus élevées. La délégation canadienne s'est opposée à ce que la sixième session ait lieu à Paris, mais en vain. De façon générale, vous trouverez la réponse à votre question en comparant les frais du Canada, cette année, avec ceux de l'an dernier, tels qu'ils apparaissent dans le livre bleu du Budget. Cette année, notre contribution à l'Organisation des Nations Unies sera de \$1,466,100, alors qu'elle était de \$1,343,700 l'année dernière. Cela résulte d'une nouvelle répartition des contributions. En effet, notre pourcentage a été porté de 3.2 p. 100 du total à 3.3.

*M. Graydon:*

D. Le pourcentage que représente notre cotisation est bien au delà de celui d'une prétendue grande puissance. Les membres du présent Comité, et le gouvernement en général, je crois, se sont inquiétés, en maintes occasions, de ce que nous devons payer un pourcentage aussi élevé, alors que la Russie ne verse que 6 p. 100. Je ne vous parle que de mémoire, c'est peut-être 7 p. 100.—R. C'était 6.34 p. 100 au cours de la dernière année financière. Le chiffre est maintenant de 6.98.

D. Cette augmentation est scandaleuse. Que représente-t-elle au juste? Une fraction de 1 p. 100?—R. Ou bien la Russie est une grande puissance, ou bien elle n'en est pas une. Dans le premier cas, elle devrait payer sa juste part des frais de l'Organisation, mais elle ne la paye pas.